

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 FÉVRIER 2018

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mil dix-huit, le 27 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
42	30	34	
Présents / Membres titulaires :			
<p><b>MM.</b> Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Catherine BOUTIN) – Christian BRUNIER – Gilles GAY – Marie-Pierre CHOBELET – Raymond DESILLE – Patricia FILIPPI – Marc DUCHEZ – Marie-France MORANT – Anne-Sophie DESCAMPS – Joël LALOY AUX – Philippe GROULT – Bruno GAUTRONNEAU – Jean-Marie TARGE – Emmanuel DEVAUD – François GIRARD – Jean-Michel CAPDEVILLE – Pascal TARDY – Marie-Véronique CHARPENTIER (a reçu pouvoir de Daniel ROUSSEAU) – Christine BOUYER – Christine JUIN – Mayder FACIONE – Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Jean-Pierre SECQ) – Marie-Joëlle LOZACH'-SALAÜN (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) – Stéphane AUGÉ – Younes BIAR – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD. <i>Monsieur Bruno GAUTRONNEAU, arrivé à 18h25, n'a pas participé aux 15 premières délibérations.</i></p>			
Présents / Membres suppléants :			
MM. Evelyne COTTEL – Gilbert BERNARD – Robert BABAUD.			
Absents non représentés :			
MM. Annie SOIVE – Philippe GORRON (excusé) – Walter GARCIA (excusé) – Fanny BASTEL (excusée) – Sylvain RANCIEN – Nathalie MARCHISIO – Thierry BLASZEZYK.			
Etaient invités et présents :			
MM. Danièle JOLLY – Joël DULPHY – Barbara GAUTIER, personnes qualifiées. Monsieur Eric ARSICAUD, Trésorier.			
Egalement présents à la réunion :			
MM. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE, DGS – Valérie DORE, DGA – Marc BOUSSION – Lydia JADOT – Cédric BOIZEAU – Annabelle GAUDIN – Caroline SAGNIER – Alcidie PIOT – Perle LESIMPLE – Philippe FOUCHER.			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : 09 mars 2018
Madame Anne-Sophie DESCAMPS			
Convocation envoyée le :			
20 février 2018			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
20 février 2018			
			Le Président,
			Jean GORIOUX

Ordre du jour :

**I – FINANCES**

- I.1 Comptes de gestion 2017 – Budgets principal et annexes.
- I.2 Comptes administratifs 2017 – Budgets principal et annexes.
- I.3 Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

## **I – FINANCES**

### I.1 Comptes de gestion 2017 – Budgets principal et annexes.

#### Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe Bâtiments Relais

(Délibération n°2018-02-26)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe Bâtiments Relais est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### **A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Bâtiments Relais dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Bâtiments Relais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI Fief Girard Est D5

(Délibération n°2018-02-27)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### **A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZA Fief de la Pointe  
(Délibération n°2018-02-28)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA Fief de la Pointe Landrais,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZA Fief de la Pointe Landrais est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZA Fief de la Pointe Landrais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA Fief de la Pointe Landrais dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA Fief de la Pointe Landrais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI Fief Saint Gilles  
(Délibération n°2018-02-29)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI Fief St Gilles est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe Parc d'activités de La Combe  
(Délibération n°2018-02-30)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe Parc d'activités de La Combe est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe Parc commercial de La Perche  
(Délibération n°2018-02-31)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe Parc commercial de La Perche est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe d'activités Le Cluseau  
(Délibération n°2018-02-32)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

**Vu** la délibération n°2017-09-05 du 19 septembre 2017 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Parc d'activités Le Cluseau, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe Pépinière Agroalimentaire  
(Délibération n°2018-02-33)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe Pépinière Agroalimentaire est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZA Le Thou Tranche II  
(Délibération n°2018-02-34)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZA Le Thou Tranche II est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZA de la Métairie  
(Délibération n°2018-02-35)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZA de la Métairie est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA de la Métairie dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZA de la Métairie, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI de Forges  
(Délibération n°2018-02-36)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI de Forges,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI de Forges est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI de Forges dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI de Forges, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI Ouest II  
(Délibération n°2018-02-37)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI Ouest II est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest II dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI Ouest  
(Délibération n°2018-02-38)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI Ouest,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI Ouest est conforme au Compte Administratif 2017,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest.

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI Ouest, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget annexe ZI St Mard  
(Délibération n°2018-02-39)

l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe ZI St Mard,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Annexe ZI St Mard est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe ZI St Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI St Mard dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Annexe ZI St Mard, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2017 – Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD  
(Délibération n°2018-02-40)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2017-02-37 du 21 février 2017 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2017-04-07 du 11 avril 2017 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2017-06-05 du 20 juin 2017 approuvant la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2017-07-09 du 18 juillet 2017 approuvant la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2017-11-04 du 21 novembre 2017 approuvant la décision modificative n°4 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2017-12-05 du 19 décembre 2017 approuvant la décision modificative n°5 au Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2017 du budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD est conforme au Compte Administratif 2017,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le compte de gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD dressé par le comptable,
- déclare que le compte de gestion 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

I.2 Approbation des Comptes administratifs 2017 – Budgets principal et annexes.  
(Délibération n°2018-02-41)

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif, et l'article L2313-1 prévoyant le contenu des documents budgétaires dont une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

**Vu** les comptes de gestion 2017 dressés par le comptable,

Considérant que **Madame Catherine DESPREZ** a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que **Monsieur Jean GORIOUX** s'est retiré pour laisser la présidence à **Madame Catherine DESPREZ** lors du vote du compte administratif,

Préalablement au vote des comptes administratifs 2017, **Monsieur Jean GORIOUX** présente les comptes administratifs 2017 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents comptes administratifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour.

Ces explications entendues, Madame la Vice-Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les présents comptes administratifs 2017 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité,**

Donne acte au rapporteur de la présentation des comptes administratifs ci-dessous résumés :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	-	1 578 203,16	597 152,54	-	597 152,54	1 578 203,16
OPERATIONS 2017	12 525 064,88	13 586 529,38	3 062 881,90	3 210 952,88	15 587 946,78	16 797 482,26
RESULTAT DE L'EX.	-	1 061 464,50	-	148 070,98	-	1 209 535,48
TOTAL	12 525 064,88	15 164 732,54	3 660 034,44	3 210 952,88	16 185 099,32	18 375 685,42
RESULTAT CLOTURE	-	2 639 667,66	- 449 081,56	-	-	2 190 586,10
RESTES A REALISER			500 595,18	52 778,50	500 595,18	52 778,50
TOTAL CUMULE	12 525 064,88	15 164 732,54	4 160 629,62	3 263 731,38	16 685 694,50	18 428 463,92
RESULTAT DEFINITIF	-	2 639 667,66	- 896 898,24	-	-	1 742 769,42

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		18 212,53	21 260,28		21 260,28	18 212,53
OPERATIONS 2017	41 596,08	68 748,98	52 481,99	51 818,05	94 078,07	120 567,03
RESULTAT DE L'EX.	-	27 152,90	- 663,94	-	-	26 488,96
TOTAL	41 596,08	86 961,51	73 742,27	51 818,05	115 338,35	138 779,56
RESULTAT CLOTURE	-	45 365,43	- 21 924,22	-	-	23 441,21
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	41 596,08	86 961,51	73 742,27	51 818,05	115 338,35	138 779,56
RESULTAT DEFINITIF	-	45 365,43	- 21 924,22	-	-	23 441,21

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		42 055,44	61 017,55		61 017,55	42 055,44
OPERATIONS 2017	68 777,29	68 777,29	34 365,29	68 777,29	103 142,58	137 554,58
RESULTAT DE L'EX.	-	-	-	34 412,00	-	34 412,00
TOTAL	68 777,29	110 832,73	95 382,84	68 777,29	164 160,13	179 610,02
RESULTAT CLOTURE	-	42 055,44	- 26 605,55	-	-	15 449,89
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	68 777,29	110 832,73	95 382,84	68 777,29	164 160,13	179 610,02
RESULTAT DEFINITIF	-	42 055,44	- 26 605,55	-	-	15 449,89

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI METAIRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	41 896,37			16 842,35	41 896,37	16 842,35
OPERATIONS 2017	187 431,35	187 431,11	151 431,11	181 658,11	338 862,46	369 089,22
RESULTAT DE L'EX.	- 0,24	-	-	30 227,00	-	30 226,76
TOTAL	229 327,72	187 431,11	151 431,11	198 500,46	380 758,83	385 931,57
RESULTAT CLOTURE	- 41 896,61	-	-	47 069,35	-	5 172,74
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	229 327,72	187 431,11	151 431,11	198 500,46	380 758,83	385 931,57
RESULTAT DEFINITIF	- 41 896,61	-	-	47 069,35	-	5 172,74

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	<b>67 134,02</b>			<b>12 641,64</b>	<b>67 134,02</b>	<b>12 641,64</b>
OPERATIONS 2017	62 480,47	99 953,01	44 723,40	62 164,01	107 203,87	162 117,02
RESULTAT DE L'EX.	-	<b>37 472,54</b>	-	<b>17 440,61</b>	-	<b>54 913,15</b>
TOTAL	129 614,49	99 953,01	44 723,40	74 805,65	174 337,89	174 758,66
RESULTAT CLOTURE	<b>- 29 661,48</b>	-	-	<b>30 082,25</b>	-	<b>420,77</b>
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	129 614,49	99 953,01	44 723,40	74 805,65	174 337,89	174 758,66
RESULTAT DEFINITIF	<b>- 29 661,48</b>	-	-	<b>30 082,25</b>	-	<b>420,77</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI FIEF ST GILLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	<b>140 905,32</b>		<b>293 488,52</b>		<b>434 393,84</b>	-
OPERATIONS 2017	357 705,29	357 704,41	325 000,41	337 780,47	682 705,70	695 484,88
RESULTAT DE L'EX.	<b>- 0,88</b>	-	-	<b>12 780,06</b>	-	<b>12 779,18</b>
TOTAL	498 610,61	357 704,41	618 488,93	337 780,47	1 117 099,54	695 484,88
RESULTAT CLOTURE	<b>140 906,20</b>	-	<b>- 280 708,46</b>	-	<b>- 421 614,66</b>	-
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	498 610,61	357 704,41	618 488,93	337 780,47	1 117 099,54	695 484,88
RESULTAT DEFINITIF	<b>- 140 906,20</b>	-	<b>- 280 708,46</b>	-	<b>- 421 614,66</b>	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI ST MARD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		<b>32 557,80</b>	<b>88 257,55</b>		<b>88 257,55</b>	<b>32 557,80</b>
OPERATIONS 2017	117 807,55	117 807,55	117 807,55	117 807,55	235 615,10	235 615,10
RESULTAT DE L'EX.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	117 807,55	150 365,35	206 065,10	117 807,55	323 872,65	268 172,90
RESULTAT CLOTURE	-	<b>32 557,80</b>	<b>- 88 257,55</b>	-	<b>- 55 699,75</b>	-
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	117 807,55	150 365,35	206 065,10	117 807,55	323 872,65	268 172,90
RESULTAT DEFINITIF	-	<b>32 557,80</b>	<b>- 88 257,55</b>	-	<b>- 55 699,75</b>	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LE CLUSEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	<b>4 389,16</b>		<b>168 360,99</b>		<b>172 750,15</b>	-
OPERATIONS 2017	457 168,73	457 168,15	188 676,76	352 326,45	645 845,49	809 494,60
RESULTAT DE L'EX.	<b>- 0,58</b>	-	-	<b>163 649,69</b>	-	<b>163 649,11</b>
TOTAL	461 557,89	457 168,15	357 037,75	352 326,45	818 595,64	809 494,60
RESULTAT CLOTURE	<b>- 4 389,74</b>	-	<b>- 4 711,30</b>	-	<b>- 9 101,04</b>	-
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	461 557,89	457 168,15	357 037,75	352 326,45	818 595,64	809 494,60
RESULTAT DEFINITIF	<b>- 4 389,74</b>	-	<b>- 4 711,30</b>	-	<b>- 9 101,04</b>	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		-	308 914,91		308 914,91	-
OPERATIONS 2017	182 604,60	181 453,98	96 279,01	121 304,38	278 883,61	302 758,36
RESULTAT DE L'EX.	- 1 150,62	-	-	25 025,37	-	23 874,75
TOTAL	182 604,60	181 453,98	405 193,92	121 304,38	587 798,52	302 758,36
RESULTAT CLOTURE	- 1 150,62	-	- 283 889,54	-	- 285 040,16	-
RESTES A REALISER				-	-	-
TOTAL CUMULE	182 604,60	181 453,98	405 193,92	121 304,38	587 798,52	302 758,36
RESULTAT DEFINITIF	- 1 150,62	-	- 283 889,54	-	- 285 040,16	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LA COMBE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		0,02	159 065,42		159 065,42	0,02
OPERATIONS 2017	1 175 601,66	1 175 601,76	1 181 359,70	1 129 500,68	2 356 961,36	2 305 102,44
RESULTAT DE L'EX.	-	0,10	- 51 859,02	-	- 51 858,92	-
TOTAL	1 175 601,66	1 175 601,78	1 340 425,12	1 129 500,68	2 516 026,78	2 305 102,46
RESULTAT CLOTURE	-	0,12	- 210 924,44	-	- 210 924,32	-
RESTES A REALISER				-	-	-
TOTAL CUMULE	1 175 601,66	1 175 601,78	1 340 425,12	1 129 500,68	2 516 026,78	2 305 102,46
RESULTAT DEFINITIF	-	0,12	- 210 924,44	-	- 210 924,32	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZA POINTE DE LANDRAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	759,57		23 803,74		24 563,31	-
OPERATIONS 2017	23 803,74	23 803,74	23 803,74	23 803,74	47 607,48	47 607,48
RESULTAT DE L'EX.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24 563,31	23 803,74	47 607,48	23 803,74	72 170,79	47 607,48
RESULTAT CLOTURE	- 759,57	-	- 23 803,74	-	- 24 563,31	-
RESTES A REALISER				-	-	-
TOTAL CUMULE	24 563,31	23 803,74	47 607,48	23 803,74	72 170,79	47 607,48
RESULTAT DEFINITIF	- 759,57	-	- 23 803,74	-	- 24 563,31	-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	3 509,31		164 941,09		168 450,40	-
OPERATIONS 2017	165 736,09	165 736,09	165 736,09	164 941,09	331 472,18	330 677,18
RESULTAT DE L'EX.	-	-	- 795,00	-	- 795,00	-
TOTAL	169 245,40	165 736,09	330 677,18	164 941,09	499 922,58	330 677,18
RESULTAT CLOTURE	- 3 509,31	-	- 165 736,09	-	- 169 245,40	-
RESTES A REALISER				-	-	-
TOTAL CUMULE	169 245,40	165 736,09	330 677,18	164 941,09	499 922,58	330 677,18
RESULTAT DEFINITIF	- 3 509,31	-	- 165 736,09	-	- 169 245,40	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		3 623,50		18 421,12	-	22 044,62
OPERATIONS 2017	19 682,45	152 949,00	-	-	19 682,45	152 949,00
RESULTAT DE L'EX.	-	133 266,55	-	-	-	133 266,55
TOTAL	19 682,45	156 572,50	-	18 421,12	19 682,45	174 993,62
RESULTAT CLOTURE	-	136 890,05	-	18 421,12	-	155 311,17
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	19 682,45	156 572,50	-	18 421,12	19 682,45	174 993,62
RESULTAT DEFINITIF	-	136 890,05	-	18 421,12	-	155 311,17

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LE THOU T2

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	13 422,49		620 484,07		633 906,56	-
OPERATIONS 2017	970 147,93	970 147,73	700 595,91	898 877,26	1 670 743,84	1 869 024,99
RESULTAT DE L'EX.	-0,20	-	-	198 281,35	-	198 281,15
TOTAL	983 570,42	970 147,73	1 321 079,98	898 877,26	2 304 650,40	1 869 024,99
RESULTAT CLOTURE	-13 422,69	-	-422 202,72	-	-435 625,41	-
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	983 570,42	970 147,73	1 321 079,98	898 877,26	2 304 650,40	1 869 024,99
RESULTAT DEFINITIF	-13 422,69	-	-422 202,72	-	-435 625,41	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PARC COMMERCIAL LA PERCHE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	0,14		24 685,38		24 685,52	-
OPERATIONS 2017	330 600,04	330 600,04	335 845,35	313 738,84	666 445,39	644 338,88
RESULTAT DE L'EX.	-	-	-22 106,51	-	-22 106,51	-
TOTAL	330 600,18	330 600,04	360 530,73	313 738,84	691 130,91	644 338,88
RESULTAT CLOTURE	-0,14	-	-46 791,89	-	-46 792,03	-
RESTES A REALISER					-	-
TOTAL CUMULE	330 600,18	330 600,04	360 530,73	313 738,84	691 130,91	644 338,88
RESULTAT DEFINITIF	-0,14	-	-46 791,89	-	-46 792,03	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - PRESENTATION CONSOLIDEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	272 016,38 €	1 674 652,45 €	2 531 432,04 €	47 905,11 €	2 803 448,42 €	1 722 557,56 €
OPERATIONS 2017	16 686 208,15 €	17 944 412,22 €	6 480 988,21 €	7 035 450,80 €	23 167 196,36 €	24 979 863,02 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 258 204,07 €	-	554 462,59 €	-	1 812 666,66 €
TOTAL	16 958 224,53 €	19 619 064,67 €	9 012 420,25 €	7 083 355,91 €	25 970 644,78 €	26 702 420,58 €
RESULTAT CLOTURE	-	2 660 840,14 €	-1 929 064,34 €	-	-	731 775,80 €
RESTES A REALISER	- €	- €	500 595,18 €	52 778,50 €	500 595,18 €	52 778,50 €
TOTAL CUMULE	16 958 224,53 €	19 619 064,67 €	9 513 015,43 €	7 136 134,41 €	26 471 239,96 €	26 755 199,08 €
RESULTAT DEFINITIF	-	2 660 840,14 €	-2 376 881,02 €	-	-	283 959,12 €

- Approuve les comptes administratifs 2017 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD tels qu'annexés à la présente délibération,
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### I.3 Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, et notamment l'article 107,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 relatif à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 10 décembre 2015,

**Considérant** que l'article 107 de la Loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T. qui prévoit ainsi maintenant :

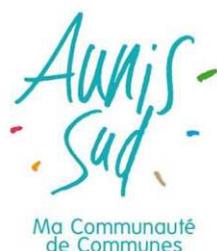
*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.... »*

**Considérant** que par circulaire en date du 10 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, reprenant les termes de l'instruction de la D.G.C.L., a précisé :

*« ... Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote... »*

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire tel que préalablement transmis aux membres du Conseil Communautaire avec leurs convocations à la présente réunion, et annexé à la présente délibération.



**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2018**

CdC Aunis Sud

Budget Principal

## Débat d'orientation budgétaire 2018

*Introduction : contexte national et LPFP 2018-2022*

*I. Le fonctionnement de la collectivité*

*Retour sur l'exercice 2017, situation financière de la collectivité, orientations sur les dépenses et recettes de fonctionnement*

*II. Rapport sur les Ressources Humaines*

*III. Les orientations d'investissements*

*Les AP/CP en cours et objectifs sur l'exercice 2018*

*IV. Les Budgets Annexes*

*V. La dette*

*Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement*



2

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Introduction

**Contexte économique général :**

- Croissance du PIB de la France en 2017 : 1,9%
- Prévisions d'une croissance forte en 2018
- Inflation estimée à 1,2%
- Comptes Publics: Baisse du déficit de 69,1 milliards d'€ en 2016 à 67,8 milliards en 2017



4



## Débat d'orientation budgétaire 2018

### INTRODUCTION

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Introduction

### Loi de Finances 2018 et Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 :

- Ambition de réduction du déficit public et de la dette publique à travers un encadrement de l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement des collectivités : rythme annuel limité de 1,2%
- Contractualisation obligatoire avec les collectivités présentant plus de 60 millions d'euros de DRF, **possibilité pour les autres**
- Dans le cadre de ces contrats :
  - Sanction si objectif non tenu (75% du dépassement dans la limite de 2% des RRF)
  - Si objectif tenu : majoration des subventions pour les opérations bénéficiant du FSIL



**Monsieur Jean GORIOUX** indique qu'aujourd'hui, les collectivités ne sont plus dans les sanctions sur les recettes, mais elles sont sur un contrôle des dépenses réelles de fonctionnement. Il ajoute que les 1,2 % correspondent à l'inflation. Il demande à Monsieur Marc Boussion ce que représenterait l'application de la sanction à 75 % du dépassement.

**Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION** explique que si l'objectif de 1,2 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement n'est pas respecté par une collectivité présentant des dépenses réelles de fonctionnement de 100 millions d'euros, c'est-à-dire qu'au lieu d'augmenter ses dépenses de 1 200 000 €, elle les augmente de 1 300 000 €, cette dernière aura donc fait un dépassement de son objectif de 100 000 €. Donc la pénalité appliquée sera de 75 000 €. Pour les collectivités qui sont obligées de contractualiser et qui ne contractualisent pas, ce sera 100 % du dépassement.

**Monsieur Jean-Michel CAPDEVILLE** dit que c'est une double peine.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Introduction

### Loi de Finances 2018 et Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 :

- Dotation Globale de Fonctionnement : enveloppe maintenue
- Dotation de Soutien à l'Investissement local : pérennisée
- FPIC : enveloppe pérennisée à 1 milliard d'euros
- Réforme de la taxe d'habitation
- Automatisation du FCTVA à partir de 2019
- Journée de carence rétablie
- Hausse de la CSG compensée par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et une indemnité compensatrice



6



## Débat d'orientation budgétaire 2018

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

Rappel des orientations du DOB 2017 :

- Baisse des dépenses de fonctionnement :
  - sur les charges à caractère général : stagnation par rapport au CA 2016
  - sur les subventions : stagnation par rapport au CA 2016
- Recettes de fonctionnement : maintien des taux de fiscalité directe locale



8

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle qu'en 2016, une baisse de 10 % sur les charges à caractère général et de 15 % sur les subventions avait été appliquée.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

Effet des décisions budgétaires prises depuis 2016 : un dynamique redevenue positive entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Analyse effet ciseaux CdC AUNIS SUD



	Var 2014 / 15	Var 2015 / 16	Var 2016 / 17
Charges de gestion + frais financiers	+ 4,87 %	- 3,35 %	+ 0,53 %
Recettes de gestion	+ 5,83 %	- 5,70 %	+ 4,34 %

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

Conséquence directe : une **nette amélioration de la CAF**

	CA 2014 *	CA 2015	CA 2016	Estim CA 2017	Estim CA 2017 *
CAF Brute	1 127 310 €	1 394 201 €	1 004 686 €	1 625 000 €	1 454 000 €
CAF nette	361 491 €	284 946 €	204 026 €	730 000 €	606 000 €

Une dynamique qui doit perdurer pour préparer les échéances futures (travaux Pôle Gare, siège social, Maison de l'enfance de Ballon – Ciré, ...)



CA 2014\* Avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées à la fusion  
CA 2017\* Avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées au transfert de la gendarmerie et de l'école de musique d'Aigrefeuille

10

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

**Orientations : Maintien de l'effort sur les dépenses de fonctionnement afin de poursuivre l'amélioration de l'autofinancement**

**Charges à caractère général : gel du budget** sur le niveau de dépenses réalisé en 2017

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Objectif 2018
Chapitre 011	1 208 164 €	1 270 496 €	1 156 124 €	1 124 825 €	1 125 000 €
Variation / N-1	/	+ 5,2%	- 9,0%	- 2,7 %	0,0 %



11

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

**Orientations : Maintien de l'effort sur les dépenses de fonctionnement afin de poursuivre l'amélioration de l'autofinancement**

Autres charges de gestion courante :

Subventions: **gel du budget** sur le niveau de dépenses réalisé en 2017 hors subventions exceptionnelles de fin d'année 2017

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Objectif 2018
Subventions	1 506 906 €	1 637 348 €	1 559 883 €	1 576 552 €	1 560 000 €
Variation / N-1	/	+ 8,7 %	- 4,7 %	+ 1,1%	- 1,0 %



A partir de 2018, la prise de compétence GEMAPI va entraîner une hausse des dépenses de versements de contributions aux syndicats.

12

La subvention exceptionnelle de 15 000 €, attribuée en fin d'année, est sortie du niveau de réalisation en 2017 pour fixer l'objectif 2018.

**Monsieur Younès BIAR** demande combien coûtera la compétence GEMAPI et l'adhésion aux syndicats.

**Monsieur Marc BOUSSION** répond que le coût est d'environ 95 000 €.

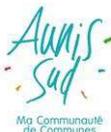
**Monsieur Jean GORIOUX** ajoute que cela fera l'objet d'un transfert de charges, au moins partiel, parce que pour certains syndicats la charge sera plus importante pour la Communauté de Communes que ce qu'elle représentait initialement pour les communes. Donc la question sur la mise en place de la taxe GEMAPI reste ouverte pour les années à venir 2019 ou 2020, en fonction de nos ambitions sur ces actions GEMAPI.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

**Recettes de fonctionnement :**

**Impôts et taxes :**

- Pas de hausse de taux en 2018
- Provision d'une hausse des bases de **1,2 %** suivant la révision annuelle des valeurs locatives (basée sur l'inflation de 11/2016 à 11/2017), soit une prévision de hausse de recettes de 68 175 €.
- Lancement du travail sur les bases de fiscalité ménage : formation et mise à disposition d'un outil auprès des communes



13

Aujourd'hui, la Communauté de Communes n'a pas la valeur des bases 2018, et ne connaît pas le montant des évolutions physiques.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

Dotations Globales de fonctionnement : stabilisation de l'enveloppe

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Dotations d'intercommunalité	1 273 508 €	1 070 889 €	818 364 €	653 797 €	653 797 €
Dotations de compensation des GFP	906 352 €	886 571 €	869 415 €	845 256 €	845 256 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 860 €</b>	<b>1 957 460 €</b>	<b>1 687 779 €</b>	<b>1 499 053 €</b>	<b>1 499 053 €</b>
Variation	/	- 222 400 €	- 269 681 €	- 188 726 €	/
Cumul depuis 2014	/	-222 400 €	- 492 081 €	- 680 807 €	- 680 807 €



**NB : Perte de recettes de 619 711 € de Dotations d'Intercommunalité entre 2014 et 2017 soit -48,7%**

Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : baisse attendue de 17% soit une perte de plus de 4 000 €

14

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Le fonctionnement de la collectivité

### Recettes de fonctionnement :

Attributions de compensation : travail de la CLECT à prévoir pour :

- Transfert de la compétence Aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux
- Transfert de la compétence GEMAPI
- Transfert de la compétence Eau
- Révision de l'AC de la commune de Péré suite à la fin de l'étalement du non perçu sur les recettes d'IFER éolien



15

**Monsieur Jean GORIOUX** explique qu'il y a eu un retard au moment où la collectivité a mis en place un retour d'IFER éolienne à la commune de Péré. Il avait été décidé d'un étalement sur 5 ans, qui sont maintenant écoulés. Donc il y a lieu de rétablir la situation initiale, et ce sera fait dans le cadre de la révision de l'Attribution de compensation en CLECT.



## Débat d'orientation budgétaire 2018

*Rapport sur les Ressources  
Humaines*

### Débat d'orientation budgétaire 2018 : Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Art.61 loi 4 août 2014 – obligation : collectivité plus de  
20 000 habitants = présenter un rapport sur l'égalité femmes hommes.

Ce rapport doit être présenté, préalablement aux débats sur le projet de  
budget



**Débat d'orientation budgétaire 2018 :**  
**Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre**  
**les Femmes et les Hommes**

Au 31 décembre 2017 la Collectivité comptait **82 agents en poste** quelque soit le statut, contre 88 en décembre 2016 pour 90 emplois au tableau des effectifs

soit :

- 70 fonctionnaires CNRACL (contre 68)
- 7 fonctionnaires IRCANTEC
- 0 Contrats aidés (contre 3)
- 5 Contrats à durée déterminée (contre 10)

Répartis comme suit :

- 13 catégorie A
- 33 catégorie B
- 36 catégorie C



18

**Débat d'orientation budgétaire 2018 :**  
**Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les**  
**Femmes et les Hommes**

La collectivité emploie 2 agents détachés sur emploi fonctionnel, dont 2 femmes

Sur les emplois permanents on dénombre :

- 29 fonctionnaires hommes
- 48 fonctionnaires femmes
- 3 contractuels hommes
- 2 contractuelles femmes



19

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

**Objectif 2018 = maitriser la masse salariale en restant à un niveau de prévision budgétaire équivalent à celui de 2017.**

**CINQ départs à la retraite** sont prévus pour 2018 :

- un **agent technique**
- **Deux agents d'entretien**, un au complexe sportif, l'autre au RAM
- **Un animateur**
- **Un Assistant d'enseignement artistique**



20

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

4 agents sont **en disponibilité** et remplacés par des agents contractuels :

- 1 au RAM
- 1 au CIAS
- 2 aux services techniques

1 agent est en congé parental depuis 3 ans mais devrait revenir en 2018 à la Communication

2 agents sont placés en longue maladie et également remplacés sur la durée :

- Accueil
- Animation



21

**Monsieur Jean GORIOUX** explique que l'agent au service Communication qui devrait revenir au mois de septembre 2018, ne sera probablement pas à temps complet, le prorata reste à déterminer.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

Pour 2018, la collectivité envisage les évolutions suivantes :

### SERVICE TECHNIQUE :

- 2 disponibilités pour convenance personnelle remplacées par des agents en CDD du CDG 17
- Un agent en CAE qui n'a pas été renouvelé et qui est également remplacé par un CDD
- Un départ à la retraite en juillet 2018

Aussi il est envisagé :

- De pérenniser le poste anciennement CAE par une stagiairisation de l'agent qui l'occupe → création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour septembre.
- De remplacer par un agent titulaire, l'agent Menuisier qui part en retraite pour juillet 2018.
- De renforcer l'équipe par un apprentissage.
- De poursuivre les remplacements des agents en disponibilité par des agents en CDD



22

**Monsieur Jean GORIOUX** explique que la menuiserie est un corps de métier pour lequel la collectivité a des besoins. Donc il faut se munir de ces moyens pour répondre aux besoins.

Il ajoute qu'aujourd'hui l'équipe technique est stabilisée avec de fortes compétences dans différents métiers et les élus pensent qu'il est de la responsabilité de la Communauté de Communes de participer à la formation des jeunes par apprentissage.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

### SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX

Pour l'entretien des locaux :

- Un agent est parti en retraite en avril 2017 et n'a pas été remplacé, le reste de l'équipe et du personnel en CDD du CDG 17 a assuré les missions sous la forme d'heures complémentaires.

= nouveau départ en retraite en avril 2018 d'un agent d'entretien

➔ la question du recrutement d'un agent d'entretien a été évoquée.

- Cependant une analyse des coûts en cas d'externalisation de l'entretien est en cours



23

**Monsieur Jean GORIOUX** ajoute que le positionnement sur l'externalisation de l'entretien n'est pas encore arrêté, mais il le sera rapidement parce que l'échéance d'avril 2018 va vite arriver.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

### AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES :

- un mi temps est demandé afin d'accompagner la prise en main du nouveau logiciel RH et de soulager le service (2 personnes) = Un CDD à partir de mars/avril pourrait être recruté avant d'envisager la pérennisation du poste d'adjoint administratif en 2019.

### SERVICES ADMINISTRATION GENERALE ET URBANISME :

un poste de Chargé de mission « planification », catégorie A est demandé afin de gérer la contractualisation avec la Région, les subventions européennes et les études annexes au PLUiH : Habitat notamment.

=> Ce poste pourrait être ouvert en avril pour 2 ans



24

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle que l'acquisition logiciel RH, pour travailler sur un service mutualisé à plusieurs collectivités, avait été abandonnée. Ce logiciel va être acquis rapidement.

Le service Ressources Humaines, encore plus que les autres services, est sous pression permanente. Il y a beaucoup de demandes des agents, et d'administratif, notamment avec le Comité Technique. Ce n'est pas le service où la fusion a fait faire des économies de mutualisation.

**Monsieur Jean GORIOUX** pense en effet que la Communauté de Communes et les communes passent à côté de financements européens qu'il faut aller chercher, et pour alors, il faut avoir une veille permanente. Aussi, monter les dossiers est compliqué, et demande une ingénierie particulière. Ce poste de Chargé de mission aurait un volet sur ces subventions européennes et viendrait en complément dans le cadre du PLUiH et sur le volet Habitat qui se déroule en ce moment.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

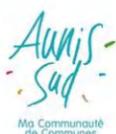
### SERVICES ACTION SOCIALE ET CIAS

Départ à la retraite d'un Animateur (cat. B) après 5 ans de Longue maladie. L'agent en CDD recruté pour le remplacer pourrait être intégré dans nos services (stagiairisation après 3 ans de CDD).

⇒ **Un poste d'adjoint administratif serait alors à créer.**

En parallèle, le service se réorganise et fait évoluer les missions entre les agents en poste et :

=>> un chargé de coordination du PEL (70%) et chargé de mission CIAS (30%) est envisagé : **Un cadre B de type rédacteur ou animateur serait nécessaire** (juillet) à partager entre les deux services



25

**Monsieur Jean GORIOUX** précise que les missions du chargé de coordination du PEL porteront notamment sur l'analyse des besoins sociaux et sur la reprise du travail effectué par les étudiants. L'effectif sera constant sur l'ensemble du service. Aussi, concernant les appels à projet, il faut les déceler, les porter et avoir une veille dessus. Ce service est concerné par l'évolution des possibilités de financement.

**Monsieur Christian BRUNIER** ajoute qu'avec les départs en retraite, il y a une diminution du coût salarial du service.



## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**  
Le départ d'un agent chargé du conseil aux entreprises nécessite que le service se restructure. = attente d'une réponse de la Région sur l'acceptation ou non de la candidature à l'Appel à Projet sur l'accompagnement à la création d'entreprise

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :**  
Un assistant d'enseignement artistique part en retraite. Il conviendra de le remplacer poste pour poste.

**SITE ARCHEOLOGIQUE :**  
Augmentation de l'amplitude d'ouverture aux scolaires et ouverture aux vacances de printemps = augmentation d'un mois du saisonnier (5 mois)

**COMMUNICATION -TOURISME :**  
Retour à temps non complet de l'agent titulaire, après un congé parental de 3 ans = souhait de conserver dans les effectifs le CDD recruté pour son remplacement

26

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle que l'Appel à Projet de la Région est important pour le service Développement économique, parce que c'est la porte d'entrée pour les porteurs de projet sur les territoires, pour les repreneurs d'entreprise, dont la Communauté de Communes a la connaissance plus parfaite que les autres structures qui œuvrent dans le développement économique. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes Aunis Sud a fait acte de candidature avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Ceci étant, cela fait 4 mois que la Communauté de Communes n'a pas d'information sur le résultat de cette candidature.

Un agent au service Communication est en disponibilité, donc l'effectif est constant.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

### Charges de personnel totales 2017 :

2017 : 3 462 152,62 €

Elles représentent **29,02 % des dépenses réelles de fonctionnement**  
(contre 28,54% en 2016).

### Pour les Traitements indiciaires 2018 :

Augmentation à venir compte tenu :

- Des évolutions des postes évoquées ci-dessus,
- Du glissement vieillesse et technicité (GVT)
- Des réformes imposées des points d'indices et des carrières (PPCR), la modification des cotisations et l'indemnité compensatrice de la CSG...
- L'application du RIFSEEP (arrondis, augmentation à la marge...)



27

**Monsieur Jean GORIOUX** espère une application du RIFSEEP rapidement.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

Réalisés du Régime indemnitaire 2017 : 275 194 € contre 294 231,60 € en 2016.

La baisse des crédits versés au titre du Ri tient à la multiplication des arrêts maladie de plus de 90 jours (suppression du RI) et des temps partiels thérapeutiques (2 en 2017).

### Pour les Régimes indemnitaires 2018 :

L'enveloppe de l'ensemble des régimes indemnitaires devrait évoluer au regard des arrivées de nouveaux agents par mutation ou recrutement.



28

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

Cependant, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire dit « RIFSEEP » **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel** doit intervenir à enveloppe constante ou contrainte

Les crédits nécessaires pour couvrir 100% du RI de tous les agents inscrits au tableau des effectifs (90) est de 308 103 €

Pour 2018 compte tenu des fonctionnaires absents c'est la somme de 290 000 € qui doit être prévisionnée.



29

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

NBI 2017 : 17 558,56 € (contre 18 185 € en 2016) 23 agents en ont bénéficié de part leurs fonctions

Pour les NBI 2018 :

Les NBI sont accordées de droit lorsque l'agent remplit les fonctions y ouvrant droit. Un agent au service Urbanisme, titularisé en 2018 se verra attribuer cette indemnité.



30

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

### Heures supplémentaires 2017 :

- 346,75 heures supplémentaires (contre 391.50 en 2016)
- 51 heures de nuits (contre 96.50 en 2016)
- 957,50 heures complémentaires (contre 956.50 en 2016)

= pour un total de **19 596,78 € et 1 355,25 heures**

Soit – **3 472,39 €** démontrant la poursuite des efforts des services pour maîtriser ces budgets. NB : nombre d'heures complémentaires sont liées au non remplacement d'agent d'entretien dont les missions sont reprises par leurs collègues.

### Pour Heures supplémentaires 2018 :

La consigne reste de privilégier la récupération sur des périodes moins chargées. La rémunération reste limitée sauf nécessité de service.

Le chantier de **l'annualisation des temps de travail** notamment des équipes techniques et sports qui a débuté en 2017 devrait permettre de maîtriser encore plus cette dépense pour 2018.



31

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

### Astreintes 2017 :

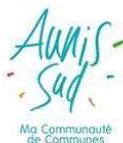
- **512,50 heures** pour un montant de **10 629,21 €**

PM : 118 heures en 2015  
448 heures en 2016

Réorganisation de l'équipe technique = modification des rotations et une organisation plus rationnelle (multisites)

### Astreintes 2018 :

Elles devraient se maintenir voire diminuer si l'automatisation des ouvertures du stade de Surgères se met en place.



32

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

Actions sociales : 3 types :

1°) l'adhésion au C.N.A.S. : Comité National d'Action sociale

CNAS 2017 : 18 297 € (202,38 € par agent et 136,01 € par retraité).

« retour » en prestations pour une valeur de **22 658 € de prestations directement versées aux agents** (prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...)

**et 1 621 € d'avantages** sur des achats de produits partenaires.

CNAS 2018 :

la cotisation augmente à 205 € par agent et baisse pour les retraités à 133,25 € soit un montant estimatif 2018 de **18 921 €**



33

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel

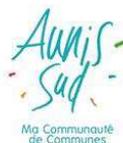
2°) Les titres restaurant 2017 :

2017 : **l'achat des titres : 66 005 €** (67 580,00 € en 2016) soit 33 002 € de charge nette pour la Cdc.

Les titres restaurant 2018 :

Estimation du budget à prévoir au regard de l'évolution des effectifs

**De plus une modification des règles d'attribution est en cours de réflexion afin de réduire ce budget**



34

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les dépenses de personnel :

### 3°) L'assurance maintien de salaire 2017 :

Pour 2017 ce sont 50 agents (contre 60 en 2016) qui en ont bénéficié.

Cette baisse s'explique par les départs d'agents qui étaient assurés et le fait que les nouveaux ne s'assurent pas encore sur ce risque. Une information spécifique sera faite en 2018 (Communication Interne) afin de sensibiliser les agents. Des crédits pour une augmentation de cette participation vont être provisionnés.

### L'assurance maintien de salaire 2018 :

Budget prévisionnel 6 000 €



35

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Ressources Humaines

### **Focus sur la mutualisation des services :**

Comme pour 2017 de nombreuses **conventions de mise à disposition** sont espérées pour 2018

- activités des services techniques lors des manifestations dans les communes (conservatoire)
- CIAS /CCAS de Surgères
- Ville de Surgères/Cdc : aire d'accueil des GDV
- Saint Saturnin du Bois pour le site archéologique
- Vandré (puis la Devise) pour la Piscine
- St Germain de Marencennes pour la maintenance des équipements de fitness de plein air
- -etc

La collectivité envisage toujours :

- la création d'un **service Marché public**, (service commun ou service mutualisé) mais la question des locaux bloque le projet



36

**Monsieur Jean GORIOUX** explique que la Communauté de Communes est souvent sollicitée par les communes pour un service commun Marché public. Elle essaye de répondre, du moins partiellement, mais aujourd'hui c'est plus pour des questions de locaux qu'elle ne peut pas mettre en place ce service.

Il explique que cette diapositive sur la mutualisation est un focus général qu'il faut y ajouter les nombreux échanges entre les élus ou les agents des communes et les différents services de la Communauté de Communes. Il y a en effet de nombreuses sollicitations des services urbanisme, finances, environnement, ou Direction Générale pour des questions d'actualités, ou des questions plus générales. Répondre à ces sollicitations fait partie de l'ADN de la Communauté de Communes et il tient à ce que les services continuent. Il ajoute qu'aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui est chiffré en temps, mais c'est pour nous un soutien indirect important qui est fait aux communes.

**Madame Marie-Pierre CHOBELET** ajoute que des formations du CNFPT sont également organisées à la Communauté de Communes qui sont nettement plus efficaces du fait de la proximité. C'est très apprécié du personnel et des élus.

**Monsieur Younès BIAR** demande, concernant les futures embauches, si la piste des Parcours Emploi Compétence, qui remplacent un peu les contrats aidés, a été creusée.

**Monsieur Jean GORIOUX** lui répond que non. Mais suivant les qualifications recherchées, cela peut être une éventualité.

**Monsieur Philippe FOUCHER** ajoute que vu le nombre de postes ouverts sur le Département, il y a peu de chance d'en avoir sur le territoire.

**Madame Patricia FILIPPI** demande à Monsieur Younès BIAR s'il y a une aide de l'Etat pour le Parcours Emploi Compétence et si cela remplace les contrats aidés.

**Monsieur Younès BIAR** explique que cela remplace les contrats aidés. Les subventions vont de 30 % à 60 % suivant les postes et les engagements de l'employeur. Cela engage l'employeur à assurer une formation pour le salarié, ce qui était le but des contrats aidés.

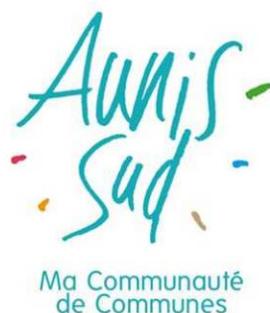
**Madame Patricia FILIPPI** fera remonter l'information car des associations sur le territoire pour lesquelles les contrats aidés se terminent, sont en difficulté. Elle remercie Monsieur Younès BIAR pour ce renseignement.

**Monsieur Jean-Michel CAPDEVILLE** demande si la Communauté de Communes a des nouvelles concernant l'emploi de l'intervenante sociale détachée à la gendarmerie.

**Monsieur Jean GORIOUX** informe que sa mission à mi-temps est maintenue. La gendarmerie demande que cette personne soit à plein temps. Ce sujet a été abordé au CIAS et les conséquences financières vont être étudiées.

**Monsieur Jean-Michel CAPDEVILLE** dit que ce n'est pas directement lié.

**Monsieur Jean GORIOUX** répond qu'en effet ce n'est pas directement lié, mais cela a un coût puisque le reste à charge pour la Communauté de Communes est la moitié du total. Aujourd'hui, pour un mi-temps, cela coûte 12 000 €. Donc il faut s'assurer que l'Etat suive dans cette direction. C'est effectivement « une bouée d'oxygène » pour la gendarmerie.



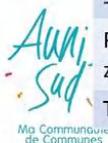
**Débat  
d'orientation  
budgétaire 2018**

**LES ORIENTATIONS  
D'INVESTISSEMENT**

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les orientations d'investissement

Programmation d'investissements liée aux AP/CP :

Intitulé	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement exercices suivants	Subventions budgétées pour 2018
Pôle gare de Surgères	338 000 €	3 560 000 €	127 300 €
Extension du siège social + création RAM	129 000 €	2 630 000 €	- €
Maison de l'enfance Ballon - Ciré	52 590 €	928 670 €	- €
PLUIH – Inventaires des zones humides	310 000 €	174 820 €	37 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>829 590 €</b>	<b>7 293 490 €</b>	<b>164 300 €</b>



38

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle que les opérations sont échelonnées sur plusieurs années.

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les orientations d'investissement

**Objectif : Poursuite des AP/CP et limitation des autres investissements afin de ne pas augmenter la dette en 2018 => potentiel maximal d'investissement, hors AP/CP, net de subventions de 1 600 000 €**

Autres projets d'investissements 2018 :

- Compétence scolaire : participation travaux collège de Surgères 261 765 €
- Compétence sport : 685 000 € dont
  - Programme de réhabilitation des piscines : 208 000 €
  - Travaux complexes sportifs 422 000 €
- Equipement des services : 120 000 € dont 50 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines



39

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les orientations d'investissement

### Taxe d'aménagement des zones d'activités :

Afin de participer au financement des dépenses d'équipement de la CdC, il sera proposé en 2018 le transfert à partir de 2019 de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités des communes vers la CdC.

Art L331-2 du code de l'urbanisme :

*« Tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités. »*



40

**Monsieur Jean GORIOUX** rappelle que la taxe d'aménagement est appliquée sur toutes les constructions, y compris sur les constructions d'activité économique. Les zones d'activités sont de compétence intercommunale, et aujourd'hui, cette taxe est toujours perçue par les communes, tant sur les zones d'habitat que sur les zones d'activité économique qui ont été aménagées, et donc payées par la collectivité. Ce transfert de la Taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques sera donc étudié en Commission Finances pour faire l'objet de délibérations et convention avant le mois d'octobre.

## Débat d'orientation budgétaire 2018

LES BUDGETS ANNEXES



## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Les Budgets Annexes

- **Zone du Fief Saint Gilles** : opération rue de l'industrie (209 000€ HT) avec demandes de subventions DETR DSIL (134 425 €)
- **Zone de Saint Mard Le Petit Sergent** : acquisition foncière 97 781 m<sup>2</sup> (237 300 € HT)
- **Parc d'activités de La Combe** : poursuite de l'aménagement de la zone avec lancement des études et marché de maîtrise d'œuvre (129 100 € HT)
- **Zone du Fief Giard Est D5** : extension du Fief Girard Nord Est avec l'acquisition de parcelles (289 000 € HT)
- **Parc commercial de La Perche** : poursuite des acquisitions foncières et participation aménagement du carrefour (500 500 € HT)
- **Cessions foncières prévues sur l'exercice : 1 207 340 €**



42

**Monsieur Jean GORIOUX** expose aux membres de l'Assemblée que sur la Zone du Fief Girard, il reste 5 hectares qui sont zonés en aménagement économique. Il ajoute qu'il devient urgent d'intervenir parce que la Communauté de Communes va bientôt manquer d'offres de terrain sur ce secteur.



## Débat d'orientation budgétaire 2018

LA DETTE

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

En 2017 : baisse globale de la dette de plus de 707 000 €

- Budget Principal : baisse de 779 000 €

- Budgets annexes : hausse de 71 000 € (souscription d'un emprunt de 300 000 € sur le budget annexe Le Cluseau)



44

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

Niveau de taux :

Le taux moyen actuel de la dette de CdC AUNIS SUD est de 2,68 %

Structure de la dette :

- Dette saine (taux fixes et variables sur indices de la zone euro)
- Un emprunt structuré avec un capital restant dû de 1 004 000 €



45

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

Ratios d'endettement :

2 ratios d'endettement peuvent être mis en avant :

	2015	2016	2017	2017 *
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	7,26	9,96	5,67	6,33
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	75%	75%	68%	69%



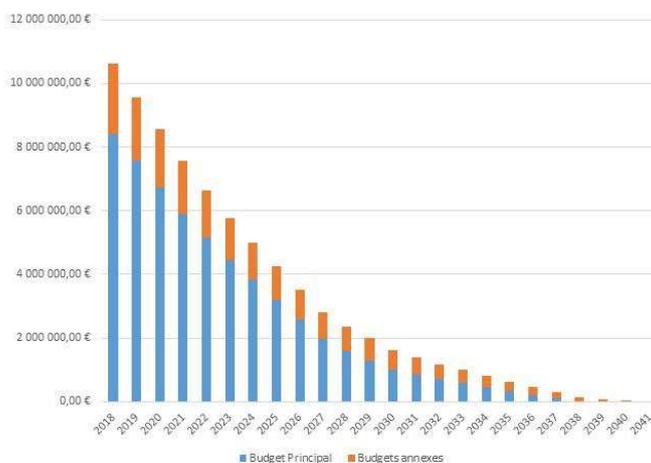
Le niveau de dette est donc acceptable en rapport à la taille du budget de la collectivité. Le niveau d'autofinancement s'améliore sensiblement.

2017\* : corrigé des opérations exceptionnelles gendarmerie d'Aigrefeuille

46

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

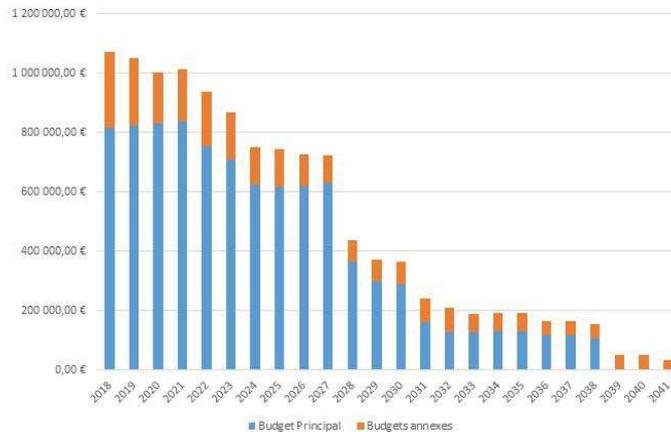
Profil d'extinction de la dette globale sans souscription d'emprunt en 2018 :



47

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

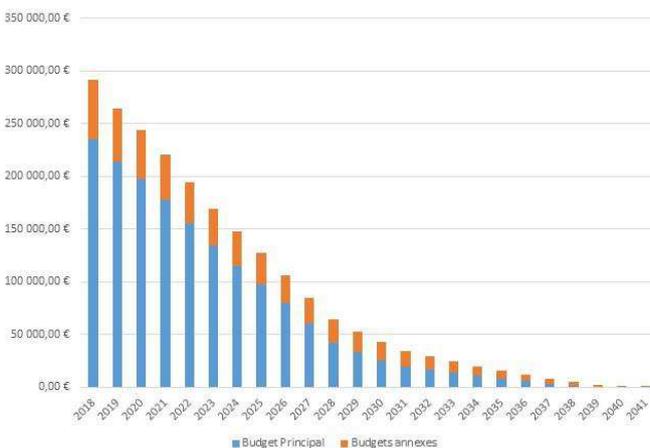
Evolution du remboursement en capital sans souscription d'emprunt en 2018 :



48

## Débat d'orientation budgétaire 2018 : La dette

Evolution des charges d'intérêts sans souscription d'emprunt en 2018 :



49



## Débat d'orientation budgétaire 2018

SYNTHESE

### Débat d'orientation budgétaire 2018 : Synthèse

#### Orientations 2018 :

Poursuite de l'effort afin de maintenir et si possible accroître un **autofinancement net positif en prévision des importants besoins de financement liés aux phases travaux des importantes opérations qui démarreront en 2019**

#### Dépenses de fonctionnement :

- Gel des charges à caractère général au niveau du CA 2017
- Gel des subventions au niveau du CA 2016

#### Recettes de fonctionnement :

- Pas de hausse de taux en 2018
- Travail sur les bases de fiscalité ménage pour une recherche d'équité

#### Investissement :

- Poursuite des opérations engagées depuis le début du mandat
- Limitation de l'endettement an 2018 et donc limitation des dépenses d'investissement



## Débat d'orientation budgétaire 2018 : Synthèse

### Orientations 2018 :

- Etude d'une éventuelle contractualisation avec l'Etat dans le cadre de l'article 29 de la LPFP 2018-2022
- Proposition de transfert de la taxe d'aménagement des zones d'activités des communes vers la CdC à partir de 2019
- Réalisation annuelle à partir de 2018 d'une évaluation des politiques publiques



52

**Monsieur Jean GORIOUX** précise que la LPFP peut devenir un outil de dissuasion de l'Etat pour les collectivités.

Une ébauche de l'évaluation des politiques publiques est en cours de mise en forme. Elle pourrait être améliorée en 2018 pour le prochain budget afin d'avoir des indicateurs. Cela pourra être nécessaire pour mesurer l'utilisation de l'argent public qui est confié à la collectivité.

**Madame Catherine DESPREZ** suggère de prévoir le financement d'un poste à temps plein pour l'intervenante sociale en gendarmerie et de faire le nécessaire auprès de l'Etat.

**Monsieur Jean GORIOUX** répond que le prévoir, c'est une chose. Cependant, dans un premier temps, il y a un travail d'évaluation et de justification de la demande des gendarmes à réaliser. Il faut aussi se tourner vers l'Etat pour avoir son positionnement. La Communauté de Communes peut arrêter une position, qui peut être prise au cours de l'année 2018, ou si cela doit être modifier pour l'exercice 2019.

**Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE** précise que c'est une dépense du CIAS.

**Monsieur Jean GORIOUX** pense qu'il faut effectivement étudier ce dossier parce que c'est une demande récurrente, et que sur un mi-temps, l'intervenante a montré son efficacité.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h45